

ATTESTATION



ASSURANCES ARO
FIANTOHANA ARO
Certifié ISO 9001:2015

Compte client N° 92183/DAA-2024

Nous soussignée, Compagnie d'Assurance "A R O" Assurances - Réassurances - Omnibranches, B.P. n° 42,
Lalana Solombavambahoaka Frantsay 77 - Antsahavola - ANTANANARIVO, certifions que :

MADAGASCAR LAND WONDERS

Lot III K 100 G Ankaditoho
101 - Antananarivo

A souscrit auprès de la compagnie la police d'assurance ci-après :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE AGENCE DE VOYAGE/TOUR OPERATEUR AVEC LOCATION DE VOITURE POLICE N° 61K 738

Garantissant l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels, immatériels causés aux tiers dans le cadre de son activité

Responsabilité civile Exploitation (Période de garantie : Annuelle)

Dommages corporels : 3 500 000 000,00 Ariary

Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 000 000,00 Ariary

Franchise sur Dommages matériels et immatériels consécutifs : 10% du sinistre avec un minimum de 50 000,00 Ariary

Responsabilité civile vie privée des touristes (Période de garantie : pendant la durée de la prestation organisée par le Tour Opérateur)

Dommages corporels : 1 250 000 000,00 Ariary (par évènement)

Dommages matériels : 400 000 000,00 Ariary (Franchise : 10% avec min 10 000,00 Ar et max 500 000,00 Ar)

Vol : 2 000 000,00 Ariary (Franchise : 10% avec min 10 000,00 Ar et max 500 000,00 Ar)

Défense et Recours : 1 500 000,00 Ariary (par année d'assurance)

Responsabilité civile Professionnelle (Période de garantie : Annuelle)

Tous dommages confondus : 500 000 000,00 Ariary

Franchise sur Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non : 10% du sinistre avec un Minimum de 1 000 000,00 Ariary

Responsabilité civile Bagages (Trajet terrestre)

20 000 000,00 Ariary par année d'assurance avec un maximum de 5 000 000,00 MGA par sinistre et/ou par évènement

Franchise : 10% du sinistre avec un Minimum de 50 000,00 Ariary et un Maximum de 500 000,00 Ariary

Pour la période du 16 Mai 2024 au 16 Mai 2025 à 00H00 sans tacite reconduction.

La présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 13 Mai 2024

POUR LA COMPAGNIE

Membre du réseau

